

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00463

CIRCUITS COURTS AGRICOLES ET RESTAURATION COLLECTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA FERME AU QUARTIER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 14 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D20180046310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181221

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

CIRCUITS COURTS AGRICOLES ET RESTAURATION COLLECTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA FERME AU QUARTIER

Un des axes de la politique agricole de Saint-Etienne Métropole vise à favoriser le développement des circuits courts agricoles.

Dans ce but, depuis 2011, Saint-Etienne Métropole accompagne les communes volontaires pour introduire durablement des produits locaux/bios de qualité dans la restauration hors domicile (RHD) et notamment scolaire.

A ce jour, 32 communes ont été accompagnées. Pour celles en gestion directe, le taux d'introduction de produits locaux/bio dans les menus a été évalué à 27 %.

De cette expérience et des échanges avec les acteurs locaux, il ressort de façon commune qu'un frein important au développement des produits locaux dans la restauration collective est l'absence de structuration de la logistique d'approvisionnement. De ce fait, les communes doivent gérer une multitude de fournisseurs (en l'absence d'organisation collective type plateforme) et les producteurs une multiplicité de points de livraison. Cette situation occasionne pour les 2 parties un surplus de temps de travail important.

En matière de structuration de l'offre en produits locaux, l'association « de la Ferme au quartier » a un projet de création d'une plateforme territoriale et collective.

Cette association a été créée, il y a 10 ans, pour :

- ouvrir des points de livraison de paniers de produits locaux dans des quartiers de la Métropole où les besoins n'étaient pas satisfaits. Aujourd'hui, l'association livre 300 paniers par semaine de produits issus de 50 fermes (situées dans un périmètre de 80 km de distance dont une petite moitié sur le territoire de Saint-Etienne Métropole) sur 10 points de livraison ;
- proposer des produits complémentaires non disponibles sur le territoire en créant un groupement d'achat (agrumes corses : 60 tonnes livrées à 550 familles en 2017, poissons d'eau douce, crustacés et coquillages, etc.).

Pour mener ses activités, l'association dispose d'un local de 300 m² au sein du technopole de Saint-Etienne.

En 2017, l'association a souhaité franchir un nouveau cap de développement avec la volonté de démultiplier les circuits courts alimentaires sur le bassin stéphanois en devenant une interface entre les fermes, les unités de transformation du territoire et les circuits de commercialisation.

Aujourd'hui, cette association propose un projet à fort impact territorial qui :

- organise les acteurs de la chaîne de l'alimentation (du producteur au consommateur) pour élargir la gamme et la quantité de produits agricoles disponibles (sur un périmètre de 80 km de distance) ;
- crée une plateforme collective pour assurer la logistique d'approvisionnement et de livraison de produits locaux. Cette plateforme répond ainsi au principal frein identifié par les acteurs pour le développement des produits bios/locaux dans la RHD.

Les objectifs de cette opération sont de :

- augmenter sensiblement l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective notamment scolaire sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;
- créer un écosystème local et équitable qui s'appuie sur l'ensemble des acteurs existants de la filière et qui les rémunère équitablement ;
- optimiser la logistique du dernier km (plutôt que plusieurs agriculteurs livrent une cantine scolaire, la plateforme se charge de le faire en une livraison) ;
- proposer des produits locaux de qualité accessibles au plus grand nombre.

Ce projet est lauréat, parmi 44 projets sur 1 200 déposés lors de l'appel à projets "Mon projet pour la planète" lancé par le Ministère de l'environnement en 2018.

Les dépenses prévisionnelles sur l'année 2019 s'élèvent à :

- 20 350 € en investissement (chambre froide, équipements des camions pour la livraison de produits frais, vitrine réfrigérée...) ;
- 174 860 € pour le fonctionnement (frais de personnel, animation de la démarche, édition d'outils de communication, location des locaux...).

En termes de recettes, l'ADEME interviendrait à hauteur de 20 500 € sur le fonctionnement et 10 175 € sur l'investissement. Les recettes d'exploitation sont estimées à 129 865 €.

L'association de la Ferme au Quartier sollicite Saint-Etienne Métropole pour une participation financière. **La demande de subvention porte sur la première année de déploiement du projet (et notamment de la plateforme logistique) pour l'expérimentation de cette démarche et la définition d'un modèle économique viable.** Le retour à l'équilibre, sans subvention, est prévu pour 2020.

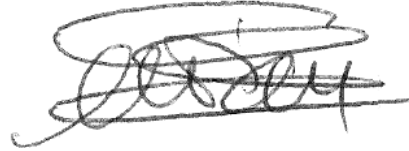
Il est estimé, qu'en 2019, 20 % du chiffre d'affaires serait issu de la restauration hors domicile et qu'en 2020 le taux sera au minimum de 30 %.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 9 000 € maximum à l'association de la Ferme au quartier pour « la création d'une plateforme territoriale favorisant l'approvisionnement en circuits courts dans la restauration hors domicile »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention dont un exemplaire est joint au présent dossier,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Agriculture – chapitre 65 – destination PSADER de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU